

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 04 avril 2024
Délibération n°3-2

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, FINI Sandro et FERRANDI François
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : BOTTAREL Sébastien, CARLINI Claude, DEVAUTOUR Florian et WEIHSS Pascal

Mr DEVAUTOUR Florian donne procuration à Mr FINI Sandro
Mme BOUIN Florence a été nommée secrétaire.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2023

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance.

Mr Alain FURCY, 1^{er} Adjoint et délégué finance, préside la Séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2023, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs, les Budgets Supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1) Lui donne acte de la présentation des Comptes Administratifs, lesquels présentent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	1 022.45 €
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	303 418.08 €

BUDGET ANNEXE VILLAGE VACANCES :

SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	62 935.17 €
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	- 27 360.58 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	16 235.19 €
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	16 782.12 €

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Adjoint

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9 + 1procuration
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Contre 0 Pour 10

Date de convocation : 26 mars 2024
Date d'affichage :
Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS



Handwritten signature of A. FURCY